

Repères

Qu'est-ce que la fédération Interco-CFDT ?

C'est l'une des fédérations professionnelles de la CFDT. Elle a compétence pour la fonction publique territoriale, plusieurs ministères (Intérieur, Justice, Affaires Sociales, Affaires Étrangères), les salariés des entreprises des services concédés et des OPH.

Cette enquête concerne-t-elle tous les contractuels ?

Si la fédération qui lance cette enquête n'a pas compétence pour intervenir sur l'ensemble des champs de la fonction publique, l'enquête en ligne est ouverte à tous les contractuels de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière et promis, on partagera les résultats avec toute la CFDT.

L'enquête est-elle anonyme ?

Absolument.

Il y a-t-il une date limite pour y répondre ?

Oui. L'enquête en ligne s'achèvera le 31 juillet 2012.

Qu'allez-vous faire des résultats de l'enquête ?

Nous les rendrons publics et ils serviront à formuler, construire et prioriser les revendications que nous porterons en faveur des contractuels de la fonction publique.

Contact

en local...

Fédération Interco-CFDT

47,49 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19

01 56 41 52 52

courriel : interco@cfdt.fr

www.interco.cfdt.fr

Cfdt
des choix, des actes
Interco

Contractuels de la fonction publique !

Que dites-vous de vos conditions d'emploi et de rémunération ?



Chief de publication : Fédération Interco CFDT - Maquette : © Granite - Droits photo réservés : © fotolia.fr - impression : ETC Yvetot

Participez à la grande enquête en ligne sur www.contractuels.fr

Parce qu'il ne faut pas confondre services publics et statut d'emploi des personnels qui en assurent la mission...

Parce qu'en France, aux côtés des agents titulaires de la fonction publique, **891 000 contractuels** de droit public remplissent les mêmes missions...

Parce que depuis la loi de 2005¹ bientôt 100 000 d'entre nous bénéficieront d'un CDI...

Parce que les contractuels ont aujourd'hui moins de droits et sont moins sécurisés dans leur parcours professionnel que les salariés du secteur privé...

Et parce que la loi de 2012² visant à réduire la précarité laissera inchangée la situation de la grande majorité d'entre nous...

la cfdt lance le projet GASCON...

La situation des contractuels est bien documentée et pourtant...

Que dites-vous de vos conditions d'emploi ?
de vos conditions de travail ?
de votre rémunération ?

et quels progrès attendez-vous sur tous ces points ?

Vous êtes contractuel(le). Dites-le nous en consacrant les **dix minutes** nécessaires pour répondre à notre enquête **anonyme** en ligne sur

www.contractuels.fr

En répondant à ce questionnaire, vous nous aiderez à dresser le profil du contractuel de la fonction publique que vous êtes, de votre emploi tel que vous le vivez et vous contribuerez à l'élaboration des revendications que nous nous proposons de porter avec vous.

... visant à construire à l'intention des contractuels de la fonction publique un ensemble de garanties collectives pour la sécurisation de leurs parcours professionnels.

GASCON
Garanties Spécifiques pour les Contractuels



www.contractuels.fr

¹Loi n° 2005-843 dite Loi Dutreil

²Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 «relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique»